

LA RÉALITÉ SUR LA DÉVIATION Guilherand-Granges • Saint-Péray • Cornas

Face aux propos récents et sans fondement d'un groupe opposé au projet de déviation reliant Guilherand-Granges à Cornas, les élus du Conseil communautaire Rhône Crussol, à l'unanimité, tiennent à rétablir la vérité. Ces accusations, largement diffusées sur les réseaux sociaux et dans la presse, cherchent à discréditer un projet crucial pour notre territoire, pourtant conçu dans le respect des règles en vigueur.

DES TRAVAUX SUR 1,3 KM

Contrairement aux allégations avancées par les opposants mentionnant une infrastructure de 4 km, les travaux en cours concernent un tronçon de 1,3 km. Ce boulevard de 2 x 1 voie, arboré et végétalisé vise à fluidifier la circulation, réduire les nuisances sonores et améliorer la sécurité des habitants de Guilherand-Granges et Saint-Péray, en déviant notamment les poids lourds hors des centres-villes.

MOBILITÉ VERTE ET DURABLE : UN AMÉNAGEMENT QUI RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

La collectivité a intégré au projet, des alternatives à la circulation routière pour encourager les mobilités douces : bande cyclable, voie verte végétalisée, et infrastructures pour traverser la voie ferrée et le cours d'eau le Mialan. Cette approche s'inscrit pleinement dans le plan vélo intercommunal, en faveur des déplacements non motorisés.

DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES VALIDÉES ET INCONTESTABLES

Contrairement à ce qui est avancé, l'étude d'impact environnemental a été finalisée en 2019, et non en 2012, et a scrupuleusement suivi toutes les procédures légales. Le projet respecte la réglementation Natura 2000, la loi sur l'eau, et toutes les autres obligations environnementales.

TRAVAUX PLANIFIÉS DE LONGUE DATE

Ce chantier est planifié depuis février 2024, en concertation avec l'ensemble des parties concernées, avec le respect des diagnostics archéologiques supervisés par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Il vient poursuivre la 1^{ère} phase de travaux et conclure un projet d'ensemble engagé depuis 2017.

SÉCURITÉ GARANTIE : DÉMOLITIONS ET RISQUES MAÎTRISÉS

Le bâtiment présentant des matériaux amiantés, selon le rapport établi en août, a été maintenu en l'état, seules les annexes ont été démolies, et toutes les mesures de sécurité ont été appliquées

LÉGALITÉ INCONTESTABLE : TOUTES LES AUTORISATIONS EN RÈGLE

Le projet a reçu toutes les autorisations nécessaires et a été déclaré d'utilité publique en janvier 2022, preuve irréfutable de sa conformité. Les tribunaux ont déjà rejeté le recours en référé, le recours en appel et le recours sur le fond, confirmant la légitimité de notre démarche.

UN PROJET INDISPENSABLE POUR LE TERRITOIRE

La Communauté de communes Rhône Crussol réaffirme sa détermination à mener à bien cet aménagement vital pour le territoire.

L'intérêt général et le respect de l'environnement restent nos priorités.

Nous poursuivons ce projet dans un esprit de dialogue, mais nous ne laisserons pas les contrevérités et les actions illégales mettre en péril l'avenir de nos communes.

Enfin, les élus condamnent vivement les invectives émises contre les agents de la collectivité et vont porter plainte contre les auteurs.